SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3180202: titres-services (excl. travailleurs des titres-services qui tombent sous la scp 322.01)

En vigueur au 01/09/2022 (Dernière actualisation de la page 14/12/2022)

Indexation de 2 % en 9/2022. En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP318.02.00).
Afin de déterminer les salaires mensuels bruts correspondants, les salaires annuels bruts barémiques indexés sont divisés par 12. Afin de déterminer les salaires horaires bruts correspondants, les salaires annuels bruts barémiques indexés sont divisés par le nombre 1976 (correspondant à une durée de travail hebdomadaire de 38 heures x 52 semaines).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

Aucune allocation de foyer ou de résidence n'est octroyée en sus des barèmes.

1.1. : Barème

1.1.1. GROUPE DE FONCTIONS: DB4

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	25176.7300	2098.0600	12.7413
1	26639.5600	2219.9600	13.4816
2	26968.6700	2247.3900	13.6481

1.1.2. GROUPE DE FONCTIONS: DA1

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	31647.9300	2637.3300	16.0162
1	31647.9300	2637.3300	16.0162
2	32443.4800	2703.6200	16.4188

1.1.3. GROUPE DE FONCTIONS: DA2

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	27206.4600	2267.2100	13.7685
1	28265.7900	2355.4800	14.3045
2	29325.1800	2443.7700	14.8407

1.1.4. GROUPE DE FONCTIONS: DA3

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	25152.3600	2096.0300	12.7289
1	26127.4500	2177.2900	13.2224
2	27102.5500	2258.5500	13.7159

1.1.5. GROUPE DE FONCTIONS: DB1B

Ancienneté (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	35035.1600	2919.6000	17.7303
1	35080.1300	2923.3400	17.7531
2	35664.0800	2972.0100	18.0486